

Compte-rendu Conseil Municipal

Du vendredi 15 avril 2022



EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de B E U I L Alpes-Maritimes

Le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 11.04.2022

Etaients présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

Secrétaire de séance : M. Guillaume Christian

Validation du compte-rendu du conseil municipal antérieur

Conseil Municipal :

● **Délibération 1 : Approbation du compte de gestion communal 2021 établi par le**

receveur :

006-210600169-20220603-2022_04_00-DE

Reçu le 10/06/2022

Votes : pour 13.

Délibération adoptée à l'unanimité

● **Délibération 2 : Vote du compte administratif 2021 de la commune :**

Votes pour : 12

Abstention : 1

Délibération adoptée à la majorité

●Délibération 3 : Affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Résultat de fonctionnement 2021 : 362 213.62 €

Affectation :

Réserve R 1068 (section d'investissement) : 262 213.62 €

Report en fonctionnement R002 : 100 000 €

Votes : pour 12

Abstention : 1

Délibération adoptée à la majorité

●Délibération 4 : Vote du taux des taxes :

Taxe foncière bâti : 22,31 % (Taux communal : 11,69 % - Taux départemental : 10,62 %)

Taxe foncière bâti : 29,53 %

Votes : 13 pour.

Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 5 : vote du budget primitif communal 2022 :

Section de fonctionnement : 1 145 085.00 €

Section d'investissement : 325 448.22 €

Budget arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 470 533.22 €

Votes : 12 pour.

Abstention : 1

Délibération adoptée à la majorité

●Délibération 6 : Renouvellement de la ligne de trésorerie au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur :

Plafond : 150 000 €

Durée : 12 mois

AR Prefecture

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0%+ marge à 0.70 % - Les intérêts du

006-210600169-20220603-2022_04_00-DE

Reçu le 12/04/2022 à 10h00. Les intérêts en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent flooré à

0%+ marge

Votes : 13 pour.

●Délibération 11 : Vente d'herbe :

Accord sur la location de pâturages sur le territoire de la commune suite à échanges avec des éleveurs postulants :

Mme Marie CANOVA (Groupement pastoral de la Colle Ribasse)

M. Thierry BRILLANT et M. René DONADEY

Mme Adeline AKERMANN

M. Florian ARNAUD

M. Dominique ALLEMAND

Décision de vente d'herbe pour l'année 2022 au profit des postulants suivants :

- Madame Marie CANOVA (groupement pastoral de la Colle Ribasse) sur les parcelles :
 - o La Lapière – Impégnet
 - o Garnier
 - o Le Clot
 - o Le Camp Moulines

Et un prix à l'hectare de : 3.65 €

- Monsieur Thierry BRILLANT et Monsieur René DONADEY :
 - o Plateau Saint-Jean

Et un prix à l'hectare de : 3.65 €

- Madame Adeline AKERMANN :
 - o Le Naï

Et un prix à l'hectare de : 2.36 €

- Monsieur Florian ARNAUD :
 - o Le Rivet

Et un prix à l'hectare de : 3.65 €

Votes : 13 pour.

Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 12 : Accord sur le règlement des factures à Hélène RAMEAU

Divers travaux demandés à Hélène RAMEAU pour une facturation totale de 12 000 €.

Votes : 10 pour.

3 contre

Délibération adoptée à la majorité

AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_00-DE
Reçu le 03/06/2022 à Beuil, le 03 juin 2022

LE MAIRE



Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 7 : Affouage 2022 :

Reconduction des conditions de 2021

Votes : 13 pour.

Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 8 : Opération d'adressage en partenariat avec la poste et le Sictiam – demande de subvention DETR :

Projet d'opération d'adressage en partenariat avec la Poste et le Sictiam dont le but est de revoir la numérotation des voies, le repositionnement des points d'adresse, la géolocalisation, afin d'être en conformité avec les nouvelles normes en vigueur.

Coût prévisionnel total : 18 050 € HT

Subvention DETR : 10 000 €

Part communale : 8 050 €

Votes : 13 pour.

Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 9 : Délocalisation de l'agence postale communale et dotation de péréquation

Délocalisation de l'agence postale communale éligible à la dotation de péréquation.

Montant des travaux évalué à : 15 000 € HT

Dotation de péréquation : 7 500 €

Part communale : 7 500 €

Vote : 13 pour.

Délibération adoptée à l'unanimité

●Délibération 10 : Achat d'une estrade :

Proposition d'achat d'une estrade pour un montant de 8 094.00 € HT (9 712.80 € TTC).

Opération éligible à une subvention du département.

Coût de l'estrade selon devis de la société DOUBLET : 8 094.00 € HT

AR Prefecture
Subvention du département : 3 200.00 €

006-210600169-20220603-2022_04_00-DE

Reçu le 10/06/2022
Part communale : 4 894.00 €

Votes : Pour 13.

Délibération adoptée à l'unanimité